

BURKINA FASO

L'alerte précoce et l'action rapide

ÉTUDE DE CAS



Contexte national et l'état du système d'alerte précoce¹

Le Burkina Faso est un pays sahélien aux ressources naturelles limitées. Son économie repose en grande partie sur l'agriculture, bien que les exportations d'or soient en hausse. Une grande partie de sa population, plus de 40 %, vit en dessous du seuil de pauvreté.² L'agriculture du pays est pluviale et fait face à une détérioration climatique sévère avec une baisse des rendements agricoles qui conduit à une augmentation de l'insécurité alimentaire et à la détérioration des conditions de vie, en particulier dans les zones rurales. En outre, depuis 2015, le pays fait face à une recrudescence des attaques terroristes avec son lot de morts et de déplacés internes, détériorant ainsi davantage les conditions de vie des populations. Selon le HCR, en plus des 1,4 million de déplacés internes, le pays accueille plus de 23 000 réfugiés, principalement en provenance du Mali. Le pays est de plus en plus confronté à divers chocs climatiques tels que les fortes pluies qui provoquent des inondations, les sécheresses et les périodes de sécheresse, les vagues de chaleur, les vents violents et les attaques de criquets. Selon le rapport de l'étude de faisabilité du

Financement Prévisionnel du Burkina Faso (FbF), compte tenu de la qualité des prévisions, de l'impact et de la possibilité d'agir à l'avance, les sécheresses sont considérées comme le risque prioritaire pour l'Action Anticipée, suivies par les risques phytosanitaires, les vagues de chaleur, les inondations et les tempêtes de poussière. Les sécheresses et les risques phytosanitaires entraînent la perte de récoltes et de pâturages, ce qui expose les populations au risque de famine ou les oblige à migrer. La migration peut être une source de conflit au niveau communautaire entre les personnes qui se déplacent et les populations autochtones qui les accueillent. Quant aux inondations, elles sont associées à de graves dommages aux infrastructures et aux sites agricoles. Des réponses appropriées, y compris des systèmes d'alerte précoce solides et fiables, doivent être apportées à la gestion de ces risques, afin de protéger les vies et les moyens de subsistance et de renforcer la résilience face au changement climatique.

1 La section est basée sur: Ouedraogo, Guigma (2022): Projet de Rapport sur l'État de Lieux de L'Alerte Précoce et des Opportunités d'Introduction du Protocole d'Alerte Commun au Burkina Faso.

2 Source d'information : <https://www.worldbank.org/en/country/burkinafaso/overview> (accessed 7.6.2022)

Communication des risques pour l'alerte précoce et l'action rapide à l'aide du protocole d'alerte commun (PAC)



Pour lutter contre les menaces croissantes de la crise climatique mondiale, l'initiative de l'ONU "Alerte précoce pour tous" (Early Warning for All, EW4All) vise à garantir que toute la population de la planète soit protégée par des alertes précoces d'ici à 2027. Les systèmes d'alerte précoce centrés sur les populations sont des approches de préparation et d'adaptation essentielles pour sauver des vies et donner aux communautés les moyens de faire face à l'intensification des défis météorologiques à l'échelle mondiale.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Union internationale des télécommunications (ITU) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) s'emploient à renforcer l'utilisation du protocole d'alerte commun (PAC) pour des alertes précoces fiables, rapides et exploitables au niveau national. Ces

efforts visent à élargir considérablement la portée et l'impact des alertes précoces pour les populations à risque et constituent une contribution directe au pilier 3 "Diffusion et communication" de l'initiative EW4All.

Alerte précoce et action rapide au Burkina Faso

L'alerte précoce est un maillon important dans la gestion des crises et des catastrophes qui peut contribuer à la protection des populations et de leur environnement. Le Burkina Faso dispose d'un cadre politique global pour la gestion des catastrophes comprenant diverses politiques nationales et des plans stratégiques qui régissent les alertes précoces dans différents secteurs. Le principal fondement juridique des alertes précoces dans le pays est la loi 012-2014³ relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, qui aborde les questions de gestion des risques et prend en compte l'alerte précoce comme un élément essentiel. En outre, plusieurs lois sectorielles spécifiques traitent du partage d'informations avec le public pour faire face aux risques et aux catastrophes. Bien qu'il existe une base juridique relativement bonne pour organiser et gérer les systèmes d'alerte précoce, des problèmes subsistent en ce qui concerne la mise en œuvre des textes juridiques. Les structures techniques manquent de moyens et de soutien financier pour remplir correctement leurs missions prévues par les textes. Généralement, ces structures sont soutenues par des projets de développement ou des initiatives similaires. Le bon fonctionnement des différents systèmes ou mécanismes ne dure donc que le temps de la mise en œuvre des projets d'appui. Les structures

institutionnelles se retrouvent dans un perpétuel recommencement sans pouvoir réaliser des progrès significatifs.

Actuellement, le Burkina Faso ne dispose pas d'un seul mécanisme national d'alerte multirisque à travers lequel les alertes sont produites et diffusées. Les différentes entités gouvernementales disposent de leurs propres systèmes d'information, certaines structures étant responsables de la production et de la diffusion des informations hydrométéorologiques, climatiques, agricoles, agro-sylvo-pastorales, phytosanitaires, etc. tandis que d'autres utilisent les informations pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes. Les institutions clés pour la production d'informations prévisionnelles sont l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) pour les informations météorologiques et climatiques, la Direction Générale de Ressources en Eau (DGRE) pour les informations hydrologiques et la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) pour les informations phytosanitaires. Les principales institutions utilisatrices des informations fournies sont la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR). Le projet HYDROMET⁴, qui vise à renforcer la résilience climatique, est une initiative clé pour l'alerte précoce au Burkina Faso. Soutenu par le gouvernement du Burkina Faso, l'Association internationale de développement (International Development Association, IDA) et le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund, GCF), il vise à renforcer les capacités institutionnelles pour la prévention et la gestion des crises liées au changement climatique. Bien qu'il existe divers systèmes sectoriels d'information et d'alerte

3 Loi No 012-2014/AN: Portant Loi D'Orientation Relative a La Prevention et a la Gestion des Risque, des Crises Humanitaires et des Catastrophes <https://www.refworld.org/pdfid/5b2bc10d4.pdf>

4 <https://hydromet.bf/en/>

précoce, ils ne sont pas en mesure de diffuser efficacement les alertes en temps voulu. Ceci est dû aux difficultés techniques que rencontrent les structures en charge de l'alerte précoce dans le pays pour collecter, traiter et diffuser les alertes d'urgence, et à l'absence d'un mécanisme commun adéquat pour la diffusion des alertes multirisques.

Motivation de la Croix-Rouge Burkinabé à promouvoir le Protocole d'alerte commun

La Croix Rouge Burkinabé (CRBF) s'est impliquée dans l'initiative Alert Hub⁵ de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) qui vise à accroître l'adoption du Protocole d'alerte commun (PAC) ainsi que des messages exploitables pour renforcer les systèmes d'alerte précoce de bout en bout et permettre une action rapide face aux catastrophes, car elle considère qu'il est nécessaire de plaider en faveur d'une approche commune de l'utilisation et de la diffusion des alertes d'alerte précoce. Dans un climat changeant, avec des risques accrus de conditions météorologiques extrêmes et de catastrophes, le public doit être encore plus conscient des risques auxquels il est confronté. La gestion des catastrophes étant l'un des principaux domaines programmatiques de la CRBF, la Société nationale voit une grande valeur dans les approches qui permettent d'envoyer des alertes rapides, fiables, cohérentes et exploitables aux personnes en danger.

Lorsque l'opportunité de l'initiative Alert Hub de l'IFRC a été présentée à la CRBF, la Société nationale venait juste de commencer les premières étapes d'un projet de financement basé sur les prévisions (FbF), en menant une étude de faisabilité multirisque et en développant un protocole d'action rapide (Early Action Protocol, EAP). La Société nationale a manifesté un intérêt général pour la recherche d'un soutien opérationnel en vue d'un engagement plus important dans le domaine de l'alerte précoce et des possibilités de renforcer les liens avec les différentes institutions gouvernementales jouant un rôle dans l'alerte précoce.

La CRBF s'est d'abord adressée à l'ANAM car les services météorologiques sont souvent la première institution à produire et émettre des alertes basées sur le CAP et les aléas météorologiques ont des impacts sévères au Burkina Faso. Les discussions en cours au niveau de la Société nationale ont permis de reconnaître que d'autres aléas ayant des impacts réguliers et graves, en particulier sur les agriculteurs pauvres et vulnérables des zones rurales, doivent être pris en considération. Une autre question qui nécessite l'implication de différentes agences techniques est celle des interdépendances entre les différents aléas, par exemple lorsque certaines conditions météorologiques déclenchent l'invasion d'un lieu ou la propagation d'une maladie en tant qu'aléa en cascade suite à des inondations. Alors que l'objectif plus étroit de l'engagement de la FbF n'a pas permis une approche multirisque plus complète, l'intérêt et l'engagement pour la PAC au Burkina Faso ont amené différentes agences techniques à participer à la discussion.

5 <https://preparecenter.org/site/ifrcalerthubinitiative/>

Engagement des parties prenantes pour renforcer l'alerte précoce et l'action rapide

La CRBF avait déjà établi des contacts et des liens avec des partenaires gouvernementaux grâce aux efforts de la FbF et au développement d'une étude de faisabilité. L'intérêt de s'engager avec des partenaires gouvernementaux pour soutenir le CAP pour l'alerte précoce au Burkina Faso a été renforcé lorsque l'équipe de la Coordination de la gestion des catastrophes de la CRBF a participé à une activité d'évaluation post-activation de la FbF au Mali. Au cours de cet événement, l'équipe du cluster pays de la FICR à Niamey a profité de l'occasion pour plaider à nouveau en faveur d'un renforcement des efforts en matière de systèmes d'alerte précoce. A leur retour, les membres de la CRBF ont réalisé qu'avec l'engagement de la CAP, la Société nationale aurait l'opportunité de renforcer ou d'établir de nouveaux liens avec les partenaires gouvernementaux autour de l'alerte précoce. Cette expérience et l'intérêt de travailler à une approche multirisque plus complète de l'alerte précoce ont motivé la Société nationale à inviter un certain nombre d'agences techniques clés à un atelier pour discuter des options de mise en œuvre du Protocole d'alerte commun et de renforcement d'un système d'alerte précoce multirisque au Burkina Faso. La Société nationale a également mené un processus de consultation sur les acteurs locaux de l'alerte précoce, y compris la documentation, la recherche et la mobilisation des acteurs clés, ce qui a permis de cartographier les structures d'alerte précoce et d'identifier les acteurs clés à inclure dans l'atelier. L'atelier s'est déroulé les 22 et 23 février 2023, avec une journée supplémentaire pour permettre les briefings de presse et établir la connexion avec les médias. Un certain nombre

d'acteurs étatiques travaillant dans le contexte de la protection humanitaire, de la protection des ressources en eau et de l'environnement, de la sécurité alimentaire, etc. ont participé aux deux principaux jours de l'atelier. Les deux journées d'atelier ont été l'occasion de présentations et de discussions entre les participants sur la manière dont les différentes agences techniques s'engagent actuellement dans la production, la diffusion et l'utilisation d'informations pertinentes pour les alertes précoces. Bien que les agences participantes aient discuté de la nécessité d'une approche multirisque et travaillé sur des plans de mise en œuvre initiaux, rien n'a encore été formalisé en raison du manque d'options de financement pour mettre en œuvre les suggestions. L'atelier a également été l'occasion de travailler sur la contextualisation des messages de sensibilisation et d'éducation du public (PAPE) de la FICR qui peuvent être inclus en tant que conseils pratiques dans les alertes et les avertissements précoces. Une série de messages sur les tempêtes de poussière a été élaborée.

L'engagement continu de la CRBF sur la PAC a permis un dialogue plus large entre les principales agences techniques, remettant en cause le statu quo actuel du travail en silos. Bien que les plans ne soient pas encore concrets, il y a des discussions sur l'intention du gouvernement de créer une agence unifiée qui rassemblera tous ceux qui travaillent sur les alertes précoces. Cela permettra aux partenaires concernés de travailler selon les mêmes protocoles administratifs et d'être gérés par le même directeur. À ce jour, le CAP n'est pas pleinement opérationnel au Burkina Faso. Les services météorologiques avaient précédemment bénéficié d'une formation axée sur le PAC menée par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), mais la mise en œuvre du PAC n'a jamais été pleinement réalisée. L'ANAM cherche

maintenant à organiser une formation de remise à niveau afin d'accélérer le processus visant à rendre le PAC plus opérationnel.

En outre, la CRBF prévoit de lancer une campagne de communication dans toutes les provinces en utilisant la radio et la télévision dans quatre langues différentes pour sensibiliser les gens aux mesures qu'ils peuvent prendre au niveau individuel et familial pour se protéger et protéger

leurs moyens de subsistance avec un délai plus long, c'est-à-dire avant les différentes saisons. La diffusion se fera sur deux chaînes de télévision nationales et 20 stations de radio locales. Actuellement, le service météorologique n'émet des messages que pour des événements imminents ne dépassant pas un délai de 5 jours. La CRBF est impatiente d'impliquer les services météorologiques dans la campagne de communication et de sensibilisation.

Leçons tirées de l'action anticipée et de l'engagement de la PAC

Conformément à l'intérêt accru de la Société nationale pour la promotion de l'alerte précoce dans le pays, la CRBF a pu s'appuyer sur un engagement antérieur avec des partenaires gouvernementaux, principalement l'ANAM, pour développer un PAE en vue d'une action anticipée. La Société nationale considère l'engagement précoce avec les partenaires gouvernementaux dans ce contexte comme un facteur essentiel de réussite. Ceci est particulièrement vrai pour le travail dans certaines régions du Burkina Faso qui sont considérées comme des contextes fragiles, conflictuels ou volatils (FCV). La CRBF considère qu'une bonne communication avec les entités gouvernementales et le fait d'établir clairement que la Croix-Rouge ne travaille que pour atteindre les communautés les plus vulnérables sont des facteurs essentiels pour travailler dans des contextes FCV. La position de la CRBF dans ce contexte d'insécurité croissante peut faciliter la collecte de données dans les zones où la sécurité est menacée grâce à son vaste réseau de volontaires.

Grâce à l'engagement de la CRBF dans l'initiative Alert Hub visant à promouvoir l'utilisation du CAP pour l'alerte précoce, la Société nationale a pu élargir le dialogue sur le renforcement de l'alerte précoce au Burkina Faso à un plus grand nombre d'agences techniques jouant un rôle dans la fourniture et la diffusion d'informations prévisionnelles. La CRBF a renforcé sa position en tant qu'acteur clé de l'alerte précoce et de l'action rapide et de la collaboration avec diverses parties prenantes dans la coproduction d'alertes précoces. L'atelier du PAC s'est avéré être une plate-forme précieuse pour les différentes agences techniques qui ont formulé des recommandations et des suggestions pour un cadre commun.

Pour l'avenir, la CRBF doit relever le défi de définir son rôle au-delà de l'intermédiation du dialogue et de la fonction d'organisateur pour l'engagement de multiples parties prenantes dans l'alerte précoce et l'action précoce. Le mandat d'émettre des alertes précoces et des alertes publiques incombe aux agences gouvernementales. Cependant, la CRBF, grâce à son statut d'auxiliaire des autorités publiques et à ses fortes racines communautaires, peut continuer à faire pression pour la coordination des alertes précoces afin d'avoir une seule agence de diffusion. Un autre point clé pour la poursuite du plaidoyer est la nécessité d'intégrer les risques multiples qui ne sont pas encore pris en compte dans le projet HYDROMET (2018 -2024) qui est l'une des activités clés visant à renforcer les capacités des acteurs étatiques et à établir une plate-forme unique pour l'alerte précoce et la mise en œuvre de la PAC (par exemple : les risques phytosanitaires et ceux qui affectent l'élevage). La CRBF peut également faciliter le renforcement des capacités, la compréhension technique des prévisions et l'implication des points focaux décentralisés de gestion des risques de catastrophes pour soutenir la diffusion des alertes basées sur la PAC et des messages clés au sein des communautés locales.

L'engagement de la CRBF dans l'Action Anticipée et le CAP ont construit des structures qui ont renforcé l'engagement d'un plus grand nombre de parties prenantes dans le dialogue sur la façon de faire progresser l'alerte précoce et l'action rapide au Burkina Faso et ont permis aux différents partenaires de se mettre d'accord sur la nécessité d'un dialogue plus approfondi et d'un travail au-delà des silos entre les différentes agences techniques et les agences de mise en œuvre sur le terrain.

© International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, Geneva, 2023

Any part of this publication may be cited, copied, translated into other languages or adapted to meet local needs without prior permission from the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, provided that the source is clearly stated.

Contact us:

Requests for commercial reproduction should be directed to the IFRC Secretariat:

Address: Chemin des Crêts 17, Petit-Saconnex, 1209 Geneva, Switzerland

Postal address: P.O. Box 303, 1211 Geneva 19, Switzerland

T +41 (0)22 730 42 22 | **F** +41 (0)22 730 42 00 | **E** secretariat@ifrc.org | **W** ifrc.org

Follow us:

www.ifrc.org | twitter.com/ifrc | facebook.com/ifrc | instagram.com/ifrc | youtube.com/user/ifrc | tiktok.com/@ifrc

Avec le support de

